



Programme CPME
Elections CCI 2021

**FAIRE DE LA CCI LA MAISON
DES SOLUTIONS**

PREAMBULE

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), corps intermédiaires de l'Etat, assurent **la défense de l'intérêt général des entreprises du commerce, de l'industrie et des services**, et participent au dynamisme de l'économie de leur territoire. Cette mission ne peut être confondue avec la représentation des organisations et fédérations professionnelles, qui défendent les intérêts spécifiques ou sectoriels d'entreprises adhérentes.

Les actions et les experts des CCI contribuent à **rendre les entreprises plus compétitives, quel que soit leur secteur d'activité**, de leur création à leur transmission, en passant par toutes les étapes de leur développement : formation, numérique, international, développement commercial, recherche de financement, ressources humaines, développement durable, performance industrielle...

Les CCI gèrent également **des équipements utiles aux territoires** (aéroports, ports, centres de congrès...) et sont aux côtés des collectivités locales pour rendre les équipements plus attractifs, avec un objectif commun : **dynamiser l'économie locale**.



LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Les futurs élus CCI devront répondre à un double enjeu dans l'exercice de leur mission :

- conserver la proximité avec leur territoire,
- pérenniser leur mode de financement, surtout dans les territoires les plus fragiles où leur intervention est la plus visible.

Pour être efficace dans ses actions d'accompagnement des TPE-PME et de développement économique local, **une CCI doit en effet pouvoir décider de façon réactive et légitime, au plus près du terrain.**

Les CCI auront en parallèle à travailler davantage en réseau et à optimiser la mutualisation des fonctions supports quand cela est nécessaire, dans un cadre de co-responsabilité et d'efficacité au sein de leur région.

Ce travail permettra une meilleure cohésion des messages et des actions, renforçant aussi la reconnaissance des CCI.

Les CCI devront enfin **relever le défi de la modernisation de leur offre de service et d'appui**, notamment en redéfinissant les priorités et les actions pour accompagner les TPE-PME dans leurs transitions numérique et écologique :

- en élaborant un plan pour soutenir et prévenir les difficultés des entreprises, dans le contexte post-Covid,
- en initiant ou en incitant les PME à se tourner vers l'export.

Un élu CCI est aussi un chef d'entreprise en activité et il n'est pas toujours facile de concilier les deux. Il faudra donc **veiller à maintenir l'implication des élus en utilisant davantage les outils numériques** (visioconférences, documents en partage...) voire le binôme : chaque élu ayant une responsabilité constitue un binôme avec un permanent de la CCI et rend compte des actions globales de la CCI tous les 3 mois.

Les CCI ont vocation à être identifiées et reconnues comme le réseau fédérant **les réseaux socio-économiques de chaque territoire, par et pour les chefs d'entreprise.**

LE PROGRAMME DANS LES GRANDES LIGNES

Ce programme exprime, aux yeux de la CPME, **ce que doivent être, devenir et mettre en œuvre les CCI de la nouvelle mandature**, sous la gouvernance ou l'appui des adhérents CPME, qui seront élus comme membres titulaires en novembre.

Une structure fédératrice, réseau des réseaux

Parce que le code de commerce lui donne toute légitimité à représenter et à faire valoir les intérêts des entreprises d'un territoire, **la CCI a vocation à fédérer autour d'elle les acteurs locaux, publics et privés**, individuels, en association ou en réseaux, pouvant œuvrer à la pérennité et au développement de l'économie du territoire.

Pour jouer ce rôle et « peser », **la CCI doit pouvoir agir en autonomie décisionnelle et financière.**

Pour être fédératrices, les CCI sont appelées à proposer **une offre nationale de services** packagée et personnalisable à chaque territoire. Cela permettra une pluridisciplinarité et une meilleure polyvalence de leurs agents et donc **un service de proximité, réellement adapté aux entreprises.**

La CCI doit devenir **le réseau des réseaux** œuvrant pour l'économie locale et faire en sorte que les entreprises de son territoire se connaissent entre elles et travaillent ou échangent ensemble (légitimité de la mise en relation).

Cette action permettra aussi de **rompre l'isolement des chefs d'entreprise**, notamment dans les périodes de difficultés.



Un outil efficace pour prévenir les difficultés des entreprises

Cette légitimité de la CCI à fédérer acteurs, initiatives et réseaux doit en faire une **porte d'entrée privilégiée pour toute entreprise en difficulté**. La CCI a vocation à utiliser les réseaux pour mieux détecter ces entreprises et élaborer une démarche structurée pour traiter ou faire traiter ces difficultés le plus en amont possible (en lien avec l'écosystème du territoire : CIP, GPA...).

Autre levier à actionner, les CCI sont appelées à **faire connaître le réseau des groupements de prévention agréés (GPA)** dans toutes les régions.



Une maison des solutions pour les chefs d'entreprise

Dans cette vocation de fédérateur, la CCI devra veiller à ce que tous les sujets de préoccupation des chefs d'entreprise puissent être pris en main, soit par ses propres services, soit surtout par des experts ou des acteurs de l'écosystème rassemblés autour d'elle.

Le rôle de la CCI n'est pas forcément de faire (moyens), mais avant tout d'**aider à trouver une solution à un problème** individuel ou collectif (résultats).

Dans ce contexte, la CCI aura à mettre en place les dispositifs - initiatives et acteurs - pouvant **faciliter la vie des entreprises ou les aider à s'adapter aux mutations**, comme un copilote :

- accompagnement dans les transformations digitales (notamment pour les commerces), de développement durable (actions RSE) ou RH (nouveaux modes de travail),
- accès des TPE aux marchés publics, aides au montage de dossiers de financement...

Il ne s'agit pas de se limiter à des aides financières ou des modes d'emploi, mais de déployer ces actions avec les **moyens humains** - internes ou externes, nécessaires.

Un initiateur et un moteur du développement économique

La CCI doit **encourager la relocalisation des entreprises industrielles**, surtout dans les secteurs-clés représentant un enjeu de souveraineté nationale - après avoir identifié les secteurs concernés pertinents, et de développement économique local, en partenariat actif avec les collectivités locales.

La CCI a les moyens de mener cette mission, grâce à ses compétences d'**ingénierie de projets**.

Dans le cadre de cette mission de développement économique, la CCI a vocation à travailler à l'amélioration des **fonds régionaux pour porter des projets innovants de création d'entreprise**, voire créer elle-même un fonds d'investissement pour l'attribution de prêts participatifs ou de prêts d'honneur.

La CCI est également appelée à **renforcer le soutien et l'accompagnement** (suivi, conseils, nouveaux services à imaginer) **des jeunes créateurs d'entreprise** sur plusieurs années.

Elle peut aussi utilement suivre les publics qu'elle accueille au quotidien dans ses murs, qui cherchent projets, idées ou conseils pour quitter le salariat, et qui, pour certains d'entre eux, seront les créateurs de demain.

La CCI doit aussi **relever l'enjeu de la transmission d'entreprise** - 30 % des dirigeants seront à la retraite d'ici 5 ans - en identifiant, quelques années en amont, les entreprises concernées par cette échéance. En parallèle, il convient de renforcer, en nature et en durée, les services apportés aux repreneurs potentiels, en fédérant les acteurs existant dans ce domaine.

Un guide pour aller plus loin et plus vite

L'export est un axe de développement trop peu utilisé par les TPE-PME. La CCI sera amenée à renforcer l'identification des entreprises potentiellement concernées, ainsi que son **accompagnement des primo-exportateurs**.

En liaison avec les observatoires dédiés, la CCI aura à identifier les métiers en tension ou en création pour **contribuer à l'adaptation des dispositifs de formation de son territoire**, que ceux-ci dépendent d'elle-même ou d'autres entités privées ou publiques.

NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Accompagnement et simplifications administratives

- ❑ Promouvoir les dispositifs publics d'aides aux entreprises et agir aux côtés de celles-ci afin qu'elles en bénéficient
- ❑ Faire connaître et ainsi faciliter l'accès au plan de relance France Relance
- ❑ Plaider auprès des pouvoirs publics pour la simplification des relations et des procédures : URSSAF, CPSTI, formalités d'entreprises, services fiscaux, relations avec les banques...



NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Transformation digitale

- ❑ Favoriser la transformation (digitale, écologique, etc.) des entreprises par la compétence, en décroissant les aides économiques et les aides à la formation
- ❑ Accompagner la transition numérique de l'entreprise pour développer son activité et la satisfaction de ses clients
- ❑ Faire de la transition numérique un gage de pérennité et de rentabilité de l'entreprise en accompagnant les dirigeants dans l'appropriation et la formation aux outils numériques liés à la gestion de sa structure et à son métier (sans concurrencer les entreprises de formation)
- ❑ Engager les petites entreprises à se digitaliser en faisant connaître les dispositifs d'aide et d'accompagnement existant déjà dans certaines régions



NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Commande publique

Développer l'économie de proximité territoriale via la commande publique

- ❑ Prendre en compte les particularités des territoires océaniques en favorisant leur intégration dans leur propre environnement géographique
- ❑ Développer des actions de formation des chefs d'entreprise à la commande publique sans concurrencer les entreprises de formation



NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Transmission d'entreprise

Faciliter les transmissions pour favoriser la pérennité et la croissance

- ❑ Mettre en place un mécanisme de statistiques fiables et de suivi des transmissions
- ❑ Réaliser un diagnostic de la transmission de la TPE-PME, en corrélation avec l'offre de formation disponible dans les métiers visés, voire menacés



NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Réimplantation industrielle

Faciliter les démarches administratives ayant pour but la réimplantation industrielle

- ❑ Favoriser les échanges entre les régions et les chefs d'entreprise, afin d'identifier et de lever les contraintes pratiques à la réimplantation industrielle
- ❑ Dans le cadre de reconversion de sites industriels, donner la priorité aux projets de réimplantation de l'industrie. En effet, un site industriel est porteur d'activité de services important, permettant ainsi de réactiver tout un bassin d'emploi de son implantation



NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Equipements

- ❑ Militer pour le déploiement du réseau d'installations de recharges électriques et d'avitaillement en GNV ou hydrogène, tant sur les mobilités des voyageurs (voitures-bus-cars) que des marchandises (camions)
- ❑ Favoriser la complémentarité entre les modes de transport et agir au quotidien pour fluidifier le transport
- ❑ Faciliter le développement du très haut débit sur le territoire, notamment dans les zones les moins denses



NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Commerces de proximité

S'engager en faveur du commerce de proximité

- ❑ Inciter davantage les Français à se tourner vers les commerces de proximité
- ❑ Accélérer la mise en place d'un commerce durable
- ❑ Proposer un accompagnement aux commerces de proximité, afin de leur permettre de s'équiper en véhicules utilitaires neufs et propres, et de mettre leurs installations aux normes



NOS PROPOSITIONS D'ACTION

Formation

- ❑ Mieux articuler formation et emploi dans les territoires, sans concurrencer les acteurs économiques existants
- ❑ Engager une campagne de communication régionale sur les métiers et/ou les bassins d'emploi en tension pour mettre en avant les besoins en recrutement et les emplois disponibles, à partir des cartographies régionales, par branche et par filière, des besoins en emplois et en compétences
- ❑ Promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes dès le collège, dans le cadre des politiques d'information et d'orientation développées dans les territoires





**Mobilisons-nous pour faire de la CCI
la maison des solutions !**



8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr
electionscci21@cpme.fr



LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE CERTIFIÉE
ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP